



Commune de BINING

Séance du jeudi 29 septembre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-neuf du mois de septembre, le conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de Madame Monique RUFF, maire, à la suite de la convocation adressée le 23 septembre 2022.

Membres présents :

Fabien KREBS, Catherine BERTHOLLE, Jérôme FORTHOFFER, Fernand FABING, Martine FABING, Edgard FABING, Marie-Cécile SCHWANNER, Julien LETT, Henri MUNCH et Valérie MULLER

Membre absent excusé :

Vincent FABING

Membre absent non excusé :

Jean-Luc KREBS

Membres ayant donné procuration :

Florence RANG à Monique RUFF

Nathalie DEHLINGER à Marie-Cécile RONDIO

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du compte rendu de la séance du 29 juin 2022
2. Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue de la Fontaine
3. Vente de terrain au lotissement « Les prés fleuris »
4. Vente de terrain rue des Jardins PAE
5. Projet aire de jeux
6. Déplacement de la boîte aux lettres de la Poste
7. Utilisation privative du domaine public

2022-4-1 Approbation du compte rendu de la séance du 29 juin 2022

Nomenclature ACTE : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Madame le Maire soumet au conseil municipal le compte rendu de la séance du 29 juin 2022.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de ladite séance.

2022-4-2 Maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la rue de la Fontaine

Nomenclature ACTE : 1.4 Autres types de contrats

Le conseil municipal, après avoir entendu l'exposé du Maire qui a présenté les offres de deux bureaux d'études et en avoir délibéré,

- **DECIDE** de confier au bureau d'études CV Ingénierie de Danne-et-quatre-vents (57370) la mission de maîtrise d'œuvre complète comprenant les phases AVP, ACT, VISA, DET et AOR pour un taux de rémunération de 4,4 % du coût prévisionnel des travaux ;
- **AUTORISE** le Maire à signer, au nom de la commune, toutes pièces s'y rapportant.

2022-4-3 Vente de terrain au lotissement « Les prés fleuris »

Nomenclature ACTE : 3.2 Aliénation

Le Maire expose au Conseil que M. Hugues ROHAUT, directeur d'usine et Mme ROHAUT née Anne MIKOLASIC, infirmière, domiciliés à Rohrbach-lès-Bitche, 9A rue de Montbronn, ont déposé une demande en vue d'acquérir le lot n° 18, cadastré section 2 parcelle 374, faisant partie de la 2^{ème} tranche du lotissement « Les prés fleuris ».

Le Conseil Municipal décide de vendre à M. et Mme Hugues ROHAUT le lot n° 18 d'une superficie de 10,06 ares, au prix de 5 250,00 € HT l'are tel que fixé par délibération du 4 mai 2021, soit un prix total de la parcelle de 58 815,00 € hors T.V.A.

Les autres conditions restent les mêmes que pour toute vente au lotissement et sont rappelées ci-après :

* L'acquéreur devra construire sur le terrain une maison d'habitation. Sauf empêchement ou retard par suite de force majeure, les travaux devront démarrer au plus tard dans les quatre ans à compter du jour de la vente sous peine de résiliation de celle-ci. L'acquéreur ne pourra aliéner le terrain en cas de non-construction sans l'assentiment de Mme le Maire, sous peine de nullité de cette aliénation. La vente sera résiliée de plein droit si bon semble à la commune si dans un délai de quatre ans à compter de la vente, le terrain cédé n'a pas encore fait l'objet de travaux de construction quelconques, l'acquéreur en défaut ne pouvant prétendre qu'au remboursement du prix à l'exclusion de tous intérêts et tous frais quels qu'ils soient.

Le Conseil décide de donner au Maire tous pouvoirs nécessaires pour consentir la mainlevée pure et simple de toutes cessions d'antériorités de rang des droits à la résolution qui seront inscrits au Livre Foncier de Bining à la charge du terrain vendu.

Le Conseil autorise le Maire à signer, au nom de la commune, l'acte de vente notarié dont les frais sont à la charge de l'acquéreur.

2022- 4-4 Vente de terrain rue des Jardins PAE

Nomenclature ACTE : 3.2 Aliénation

Après avoir entendu l'exposé de Mme le Maire présentant la demande de M. et Mme Frédéric MEYER, domiciliés à BINING, 13 rue des Jardins, en vue d'acquérir la parcelle communale cadastrée section 2 n° 326 comprise dans le PAE rue des Jardins,

Le conseil municipal :

- Décide de vendre à M. et Mme Frédéric MEYER la parcelle citée ci-dessus, d'une contenance de 4,85 ares, au prix fixé par délibération en date du 24 mars 2006, à savoir la participation de 25 000 € (vingt cinq mille euros) due en application de la délibération du 6 février 2004 instituant le PAE ;

- Précise que le terrain est cédé à M. et Mme Frédéric MEYER à l'euro symbolique ;
- Autorise le Maire à signer au nom de la commune l'acte notarié dont les frais sont à la charge de l'acquéreur.

2022- 4-5 Projet aire de jeux

Nomenclature ACTE : 8.4 Aménagement du territoire

Monsieur Jérôme FORTHOFFER informe le conseil que les concertations menées avec M. et Mme Bertrand EDERLE ont permis d'apaiser les appréhensions liées au projet d'installation d'une aire de jeu en lieu et place du terrain de tennis situé à proximité de leur maison d'habitation.

Il a ainsi été convenu les dispositions suivantes :

- Accès réglementé avec installation d'une porte d'accès et définition de plages horaires
- Installation d'une caméra
- Mise en place d'un brise vue
- Pas de table de pique-nique

Au vu des éléments apportés, le conseil municipal émet, à l'unanimité un avis favorable pour le projet et sollicite une actualisation des devis.

2022-4-6 Déplacement de la boîte aux lettres de la Poste

Nomenclature ACTE : 9.1 Autres domaines de compétence des communes

Madame le Maire informe le conseil que, pour des raisons de commodités, la boîte aux lettres de la Poste située au niveau du 1, rue des Lilas a été transférée à l'entrée du parking de la salle des fêtes.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide la nouvelle implantation à l'adresse postale suivante :

- 2a, rue du Muguet à BINING

2022-4-7 Utilisation privative du domaine public

Nomenclature ACTE : 3.5 Autres actes de gestion du domaine public

Après exposé du Maire et délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité d'ajourner ce point.

